



Commerce ACP-UE

Il y a loin de l'étable à la table

DOSSIER → 8

Échanges de carbone

Tu pollues, je plante ! Les pays ACP ne manquent pas d'atouts pour participer à ce grand jeu planétaire.

► Reportage au Mali

FOCUS → 11

Grippe aviaire

Vaccination et indemnisation rapide des éleveurs sont les clés d'une bonne prévention.

POINT DE VUE → 16

Viande de brousse

Par Robert Nasi

EN BREF → 3

PUBLICATIONS → 12

ENTRE NOUS → 15

Les producteurs qui veulent exporter vers l'UE sont déjà soumis à toute une batterie de règlements phytosanitaires, de normes relatives à la traçabilité et aux résidus.

Des exigences supplémentaires de preuve de conformité risquent de peser lourdement sur les pays ACP ; ils auront besoin d'aide pour la création de services d'inspection et la formation du personnel.

Rebecca Kayiito vit mieux depuis qu'elle s'est mise à cultiver des ananas sur sa parcelle à Lusanja, un village du centre de l'Ouganda. Elle a nettement augmenté ses revenus et elle est heureuse de participer à l'effort national de diversification agricole dans des produits destinés aux tables européennes, tels que fruit de la passion, papaye et fruit du jacquier. Mais un nuage assombrit le ciel de ses projets. Même si Rebecca n'est qu'un infime maillon d'une longue chaîne, elle voit ses plans d'expansion menacés par une directive de l'UE destinée à renforcer les contrôles sur tous les produits arrivant à sa porte.

Le règlement n° 882/2004 sur le contrôle des denrées alimentaires et des aliments pour animaux est l'une des mesures introduites par l'UE dans le cadre de sa législation sur la sécurité sanitaire des aliments dite de l'étable à la table. Ces mesures exigent la mise en place de contrôles officiels stricts à chaque étape de la chaîne de production alimentaire. Selon ce règlement entré en application

le 1^{er} janvier 2006, le fardeau de la preuve de salubrité des aliments incombe au pays exportateur plutôt qu'au pays importateur, une perspective inquiétante en raison du coût des installations et du personnel qualifié pour les gérer.

Ce règlement n'introduit pas de véritables nouvelles normes techniques, sécuritaires ou qualitatives. Mais il oblige les pays exportateurs à enregistrer méticuleusement les procédures relatives à la sécurité sanitaire et à l'analyse des risques à chaque étape du processus de production alimentaire, y compris les documents sur la composition des aliments pour animaux, l'usage de pesticides ou d'engrais et les détails des techniques de transformation et de stockage. "Les autorités de l'UE exigent à présent des preuves de la conformité des installations techniques, des services et des personnels d'inspection dans les pays exportateurs avant que les produits ne quittent ces pays", explique Ezzedine Boutrif, chef du service de la qualité et des normes alimentaires de la FAO.

Cela représente un défi majeur pour de nombreux pays ACP dont les infrastructures sanitaires et phytosanitaires (SPS) ne sont pas à même de satisfaire à ces exigences. Il est probable que les effets de la politique "de l'étable à la table" se répercuteront sur toute la chaîne de production et que les petits producteurs en pâtiront.

Les maillons de la chaîne

Selon la CE, ce nouveau système, du fait qu'il clarifie ce qui est exigé, devrait aider les pays tiers à répondre aux normes de l'UE. Cependant, comme la charge de la preuve incombe à présent aux autorités nationales compétentes plutôt qu'aux entreprises individuelles, les opérateurs du secteur privé des pays ACP expriment des inquiétudes quant à la capacité des institutions gouvernementales actuelles à relever le défi du contrôle de conformité.

L'UE est le principal partenaire commercial de la plupart des pays ACP. Ceux-ci exportent annuellement vers l'UE pour 8 milliards € par an de produits de l'agriculture et de la pêche. Le Comité

Principaux pays ACP exportateurs et leur part des importations hors UE15 en 2005 (en termes de valeur)

Fruits	Exportateurs principaux	Part ACP
Tamarins/liitchis	Madagascar (52 %), île Maurice (3 %)	55 %
Ananas	Côte d'Ivoire (13 %), Ghana (6,6 %)	24,5 %
Fruits de la passion	Kenya (10,5 %), Zimbabwe (5,5 %)	17 %
Goyaves/mangues	Côte d'Ivoire (6,5 %), Sénégal (1,7 %)	13 %
Papayes	Côte d'Ivoire (4,5 %), Ghana (4 %)	9,5 %
Avocats	Kenya (7,6 %), République dominicaine (0,8 %)	8,7 %
Oranges	Zimbabwe (3,30 %), Swaziland (1,1 %)	5,3 %
Pamplemousses	Swaziland (2,2 %), Zimbabwe (1,2 %)	4 %
Raisins	Namibie (2 %)	2 %
Légumes		
Pois et haricots	Kenya (35 %), Sénégal (4,4 %)	49 %
Aubergines	Kenya (26 %), Ghana (3 %)	33 %
Poivrons/piments	Ghana (6 %), Kenya (4 %)	20 %
Maïs doux	Kenya (5 %), Zambie (4 %)	12 %
Tomates	Sénégal (2,5 %)	2,5 %
Ignames	Ghana (43 %), Jamaïque (8 %)	50 %
Taro	Niger (38 %), Burkina Faso (5 %)	55 %
Manioc	Ghana (10 %), Cameroun (5 %)	17 %

Source : Eurostat - mise à jour COLEACP (octobre 2006)

de liaison Europe-Afrique-Caraïbes-Pacifique (COLEACP), qui promeut les exportations horticoles ACP, estime que les nouvelles règles pourraient influencer une part de quelque 3 milliards € de ce commerce. Non seulement les gros exportateurs vers l'UE (Côte d'Ivoire, Ghana, Madagascar, Ouganda et Sénégal), mais aussi de nombreux pays aux chiffres d'exportations bien inférieurs pourraient y perdre, du fait qu'ils sont très dépendants de l'exportation de produits agroalimentaires et de la pêche. C'est le cas de São Tomé et Príncipe qui exporte pratiquement tous ses produits alimentaires vers l'UE, de la Namibie qui en exporte 82 % et des Seychelles, 67 %. Le Burundi est l'un des autres pays menacés, car il dépend beaucoup de l'agriculture, tant pour son PIB (54 %) que pour l'emploi (90 %).

D'après un rapport du COLEACP, le secteur des fruits et légumes devrait être l'un des plus touchés. Celui de la pêche pourrait aussi connaître de gros problèmes, car il manque de moyens pour

répondre aux exigences de sécurité sanitaire. L'Angola, le Bénin, le Cameroun, la Grenade, les îles Salomon et le Togo font partie des États ACP déjà montrés du doigt pour leurs systèmes inadéquats de contrôle des produits de la pêche. L'impact sur le secteur de la viande devrait être moins important, car seuls quelques pays ACP exportent vers l'UE et les réglementations précédentes étaient déjà contraignantes. Mais certains, comme la Côte d'Ivoire, la Gambie, le Sénégal et Trinité-et-Tobago, vendent des aliments pour animaux dans l'UE et bien que, techniquement, la traçabilité ne soit exigée que des opérateurs européens, ils pourraient en subir indirectement les effets si les importateurs européens renforcent leurs normes pour les fournisseurs d'outre-mer.

Les frais supplémentaires qu'implique la mise en conformité pourraient exclure certains petits cultivateurs du marché des exportations, en particulier pour les produits de niche tels que les épices, prévient le COLEACP. À la Grenade, 40 % des recettes d'exportations vers l'UE proviennent des épices, aux Comores 60 %. La Papouasie-Nouvelle-Guinée exporte 136 tonnes d'épices par an pour près de 3 millions €. "Ces nouvelles mesures pourraient peser injustement en bout de filière, où une forte augmentation des frais généraux est difficile à absorber par des volumes de vente ou des marges bénéficiaires du même ordre", fait observer le rapport.

La conformité à quel prix ?

Plusieurs études font état des faiblesses des systèmes actuels de contrôle de la sécurité sanitaire des aliments dans les pays ACP : législation inadaptée, services d'inspection inefficaces, faible capacité des laboratoires et grands besoins en formation. L'UE s'est engagée à aider les pays en développement à se mettre en conformité, bien qu'il n'y ait pas encore d'analyse détaillée de la forme que l'aide revêtirait. Un rapport d'Agrisystems Consortium (2006) commandé par l'UE sur les conséquences de ses nouvelles exigences pour les pays ACP propose une série de mesures. Il s'agit entre autres de mieux sensibiliser aux questions de sécurité sanitaire et mesures SPS, d'améliorer les compétences des personnels d'inspection et de fournir un appui technique aux laboratoires de tests sur les aliments. Le rapport souligne aussi la nécessité de partenariats public-privé pour répondre aux mesures SPS.

Plusieurs initiatives financées par l'UE aident déjà les pays du Sud à satisfaire à ces exigences : un programme de 30 millions € sur les questions SPS, le Programme initiative pesticides (PIP) du COLEACP, le Programme d'amélioration de l'état sanitaire des produits de la pêche (SFP), et le Programme panafricain de contrôle des épizooties (PACE).

Selon une analyse commandée par le CTA en 2003, le coût estimatif par pays de l'instauration de procédures nationales efficaces de contrôle de la sécurité sanitaire des aliments avoisine 2 millions €. Indispensables elles aussi, les installations régionales coûteraient chacune 5 millions €. Le COLEACP estime le coût de la mise en conformité entre 120 000 €, pour un programme de formation de formateurs, et 3 millions € pour un laboratoire entièrement équipé. La charge financière principale viendra probablement de la maintenance des installations mises en place.

Plusieurs organisations, dont la Banque mondiale, disent que la nouvelle législation pourrait améliorer les flux d'exportations à long terme, en augmentant la confiance dans les systèmes de distribution alimentaire. Mais pour l'instant, les agriculteurs ACP s'inquiètent à l'idée que ces réglementations pourraient leur coûter trop cher. "Les importateurs paieront-ils des prix plus élevés si nous nous conformons à ces réglementations ?" se demande Magu Mugare, petit agriculteur du centre du Kenya qui cultive des haricots verts pour le marché européen. "Si le gouvernement construit des laboratoires coûteux, qui va payer ? Probablement nous, les agriculteurs !" ■



Hygiène et sécurité tout au long de la chaîne de fabrication

Pour en savoir plus

Banque mondiale

Section sur les normes
commerciales

www.banquemondiale.org

COLEACP

www.coleacp.org

- Étude de l'impact du règlement
CE 882/2004 sur les pays ACP

[www.coleacp.org/fo_internet/doc/
File/Food_Feed/FF_final_FR_Juil05.pdf](http://www.coleacp.org/fo_internet/doc/File/Food_Feed/FF_final_FR_Juil05.pdf)

CTA

- Les conséquences de
l'application des mesures
sanitaires et phytosanitaires (SPS)
pour les pays ACP (mai 2003)

[http://agritrade.cta.int/fr/content/
download/2024/54927/file/CTA_SPS_
study_FR.pdf](http://agritrade.cta.int/fr/content/download/2024/54927/file/CTA_SPS_study_FR.pdf)

- Sécurité des denrées
alimentaires : note de synthèse
(juin 2006)

[http://agritrade.cta.int/fr/content/
view/full/2502](http://agritrade.cta.int/fr/content/view/full/2502)

FAO

Sécurité alimentaire et qualité des
aliments

[www.fao.org/ag/agn/agns/
foodcontrol_managing_fr.asp](http://www.fao.org/ag/agn/agns/foodcontrol_managing_fr.asp)

PACE

Programme panafricain de contrôle
des épizooties

Fournit de l'aide sur les normes
SPS pour le commerce du bétail

PACE

PO Box 30786

Nairobi, Kenya

Fax : +254 20 226565

coordination.pace@au-ibar.org

SFP

Programme d'amélioration de l'état
sanitaire des produits de la pêche
dans les pays ACP et PTOM

www.sfp-acp.eu/FR/index.htm

UE

- Contrôles des aliments
pour animaux et des denrées
alimentaires – Introduction

[http://ec.europa.eu/food/food/
controls/index_fr.htm](http://ec.europa.eu/food/food/controls/index_fr.htm)

Office de coopération EuropeAid
(AIDCO)

Aide les pays en développement à
répondre aux exigences des SPS

[http://ec.europa.eu/europeaid/
index_en.htm](http://ec.europa.eu/europeaid/index_en.htm)